

VIENT DE
PARAITRE

LOI FRANÇAISE SUR LES OGM : "ÉQUILBRÉE" OU PARTIALE ?

ÉD. INF'OGM, JUIN 2008, 16 PAGES, 4 EURO

Après quatre mois de débat très médiatique, le Parlement français a adopté les 20 et 22 mai 2008 la loi qui encadrera la culture des plantes génétiquement modifiées (PGM) pour les années à venir.

La loi répondait à deux enjeux : transposition de la directive communautaire 2001/18 et première retranscription législative des conclusions du Grenelle de l'environnement.

Instaurant le droit à produire et à consommer « avec ou sans OGM », le texte opère trois changements principaux : il crée un nouvel organe d'évaluation des OGM, nommé Haut conseil, il impose l'adoption de règles de coexistence mais n'en précise que peu la nature et met en place un régime spécial de responsabilité en cas de contamination de récolte par des PGM.

Jean-Louis Borloo a qualifié cette loi d' "équilibrée". Qu'en est-il ? La protection des filières de qualité est-elle garantie ? La réalité du dommage issu d'une contamination est-elle prise en compte ? La loi améliore-t-elle l'information et la participation du public ? Quels changements sur l'évaluation des OGM ?

Cette brochure rend compte d'une part des modifications opérées par la loi, au travers d'un récapitulatif précis de ses mesures majeures, et d'entretiens avec des spécialistes de l'évaluation des PGM et de l'agriculture de qualité. D'autre part, elle s'intéresse aux conséquences du texte et rappelle que le feuillet réglementaire des OGM n'est pas terminé.

Une version anglaise sera bientôt disponible.

BON DE COMMANDE

JE COMMANDE LA BROCHURE "LOI FRANÇAISE SUR LES OGM", ÉD. INF'OGM, JUILLET 2008, 16 PAGES, 4 EURO

Format : papier pdf

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Courrier électronique : _____

Cette brochure peut être commandée, sur internet, via notre boutique en ligne :
<http://www.infogm.org/catalog>

VdpBroLoi

Sommaire

I. LA GENÈSE DE LA LOI

Transposer la directive sur les OGM ?

2007 : une transposition *a minima* par décrets
Le Grenelle réaffirme la nécessité d'une loi

II. LES GRANDES LIGNES DE LA LOI

Avec ou sans OGM ?

Le serpent de mer de l'évaluation

Peu de garanties sur la biovigilance

Des règles de coexistence encore à définir

Une responsabilité restrictive et déséquilibrée

Transparence et participation : entre avancées
et *statu quo*

Étiquetage des semences : des seuils pour faciliter
les importations

LES PROCHAINS ENJEUX :

DÉCRETS D'APPLICATION ET ÉVOLUTION

DE LA LÉGISLATION EUROPÉENNE

Note à l'attention des journalistes

Sur simple demande, un exemplaire de ce bulletin vous sera envoyé (au format pdf) en service de presse. N'hésitez pas à mentionner cette publication dans vos colonnes et à nous en faire part.

ASSOCIATION INF'OGM

2B, rue Jules Ferry - 93100 Montreuil - France

tél : +33 (0)1 48 51 65 40

courriel : infogm@infogm.org

site internet : www.infogm.org